Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire Aux Comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE GRANDE AQUITAINE

Association GEIQ BTP
Landes et Côte Basque
Espace Technologique Jean Bertin
27 Rue Hélène Boucher, BP 18
40220 TARNOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

cabinet-sabarots.fr
contact@sabarots.fr
CABINET BASSUSSARRY
80 chemin de l'Aviation - BP 235 - 64205 **BASSUSSARRY** CEDEX
TÉL. : **05 59 42 59 10** |

SARL AU CAPITAL DE 10.000€ | **R.C.S. BAYONNE** 502 226 558 00018 | **CODE APE** 6920Z | **N°TVA** INTRACOMMUNAUTAIRE FR26 502 226 558

Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire Aux Comptes
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE GRANDE AQUITAINE

Association GEIQ BTP Landes et Côte Basque
Espace Technologique Jean Bertin
27 Rue Hélène Boucher - BP 18
40220 TARNOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de l'association GEIQ BTP Landes et Côte Basque,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association GEIQ BTP Landes et Côte basque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III - OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application du nouveau règlement comptable ANC 2022-06.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe, la société s'assure du recouvrement de ses créances clients et comptabilise des provisions le cas échéant.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport financier.

VI – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les

comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BASSUSSARRY, le 08 septembre 2026

Pour le Cabinet d'Audit Christian SABAROTS
Commissaire aux comptes

Arantxa HARISTOY
Cogérante
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	153 225	149 638	3 586	5 366	- 1 780
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations	250 000		250 000	250 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	120 682		120 682	55 392	65 290
Autres immobilisations financières	380 233		380 233	380 233	
	800		800	800	
TOTAL (II)	**904 939**	**149 638**	**755 301**	**691 790**	**63 511**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	990 105	52 544	937 561	1 052 837	- 115 276
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	424 096		424 096	203 546	220 550
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	986 104		986 104	1 372 305	- 386 201
TOTAL (III)	**2 400 305**	**52 544**	**2 347 761**	**2 628 687**	**- 280 926**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**3 305 244**	**202 182**	**3 103 062**	**3 320 478**	**- 217 416**

commissaire aux comptes

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	2 425 603	2 313 579	112 024
Excédent ou déficit de l'exercice	27 697	112 024	- 84 327
Situation nette (sous total)	2 453 300	2 425 603	27 697
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	657	1 197	- 540
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**2 453 957**	**2 426 801**	**27 156**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 790	455 320	- 261 530
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	409 330	418 161	- 8 831
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	45 984	20 196	25 788
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**649 104**	**893 677**	**- 244 573**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**3 103 062**	**3 320 478**	**- 217 416**

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	9 280	9 767	- 487	-4,99
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	3 824 319	3 522 469	301 850	8,57
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	343 832	212 601	131 231	61,73
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	9 551	821 943	- 812 392	-98,84
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	194	9 334	- 9 140	-97,92
Total des produits d'exploitation (I)	**4 187 175**	**4 576 113**	**- 388 938**	**-8,50**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 765 150	1 935 451	- 170 301	-8,80
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	31 738	29 341	2 397	8,17
Salaires et traitements	2 020 695	2 133 826	- 113 131	-5,30
Cotisations sociales	335 648	319 952	15 696	4,91
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 779	12 599	- 10 820	-85,88
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	13 069	10 376	2 693	25,95
Total des charges d'exploitation (II)	**4 168 079**	**4 441 545**	**- 273 466**	**-6,16**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**19 096**	**134 568**	**- 115 472**	**-85,81**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	14 146	10 713	3 433	32,05
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**14 146**	**10 713**	**3 433**	**32,05**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**14 146**	**10 713**	**3 433**	**32,05**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**33 242**	**145 281**	**- 112 039**	**-77,12**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		540	- 540	-100
Total des produits exceptionnels (V)		**540**	**- 540**	**-100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 804	- 1 804	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		**1 804**	**- 1 804**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-1 264**	**1 264**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	5 545	31 993	- 26 448	-82,67
Total des produits (I + III + IV)	4 201 321	4 587 366	- 386 045	-8,42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 173 624	4 475 342	- 301 718	-6,74
EXCEDENT OU DEFICIT	**27 697**	**112 024**	**- 84 327**	**-75,28**

GEIQ BTP LANDES ET COTE BASQUE

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 103 061,52 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 696,92 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 : Ce nouveau règlement est applicable pour la 1ère fois sur cet exercice

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et complété des mises à jour en vigueur actuellement.

Pour information, ce nouveau règlement réaffecte certaines opérations et notamment des opérations exceptionnelles qui sont désormais comptabilisées en exploitation et les transferts de charges qui étaient comptabilisés dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » et qui sont désormais comptabilisés soit en diminution des charges d'exploitation, soit en « Autres produits d'exploitation » ou en « Chiffre d'affaires ».

Pour les présents comptes annuels, les incidences de la première application de ce règlement voient les modifications significatives de comparaison suivantes :

- La rubrique « Subventions d'exploitations » de l'exercice comprend un montant de 165 705 € qui aurait été comptabilisé, avant le changement de règlementation, dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ». Ce montant correspond à des aides à l'embauche.

- La rubrique « Chiffres d'affaires » de l'exercice comprend un montant de 521 676 € qui aurait été comptabilisé, avant le changement de règlementation, dans la rubrique « Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ». Il s'agit des remboursements de formations, tutorat et accompagnement.

Par ailleurs, les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :
- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	153 225			153 225
Immobilisations financières	686 425	65 290		751 715
TOTAL	***839 649***	***65 290***		***904 939***

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	147 859	1 779		149 638
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***147 859***	***1 779***		***149 638***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Matériel non prof	1 590	1 590	0	3 ans
Matériel de bureau et info.	92 878	92 878	0	de 3 à 4 ans
Mat info mont marsan	4 860	4 860	0	3 ans
Mobilier tarnos	52 420	48 834	3 586	10 ans
Mobilier mdm	1 476	1 476	0	10 ans
TOTAL	***153 225***	***149 638***	***3 586***	

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé (1)	381 033		381 033
Actif circulant & charges d'avance	1 414 201	1 414 201	
TOTAL	***1 795 234***	***1 414 201***	***381 033***

(1) Le GEIQ BTP a consenti en 2022 au GE A LUNDI un apport avec droit de reprise pour une durée de 10 ans d'un montant de 380 233€. Cet apport n'est assorti d'aucun intérêt ou de rémunération que ce soit pour sa partie en numéraire ou celle en nature.
A défaut de prolongation, cet apport sera restitué en 4 versements annuels au-delà de la 10ème année

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	62 095		9 551	52 544
Comptes financiers				
TOTAL	***62 095***		***9 551***	***52 544***

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	157 240
Autres créances	320 686
Disponibilités	9 785
TOTAL	***487 710***

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des fonds propres

Mouvements des fonds propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital social				
Réserve légale				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 313 579	112 024		2 425 603
Résultat	112 024	27 697	112 024	27 697
Subvention d'investissement	1 197		540	657
TOTAL	***2 426 801***	***139 721***	***112 564***	***2 453 957***

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	193 790	193 790		
Dettes fiscales & sociales	409 330	409 330		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	45 984	45 984		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***649 104***	***649 104***		

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	29 075
Dettes fiscales & sociales	33 836
Autres dettes	7 101
TOTAL	***70 013***

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	3 292 919	86,10 %
Produits des activités annexes (1)	531 399	13,90 %
TOTAL	***3 824 319***	***100.00 %***

(1) Les produits des activités annexes correspondent pour un montant de 521 676 € aux remboursements de formation, accompagnement et tutorat comptabilisés en transferts de charges sur l'exercice précédent.

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen de l'exercice :

L'effectif moyen sur l'exercice s'élève à 101 ETP (équivalent temps plein) et se décompose de la manière suivante :

- Permanents : 0 ETP
- Personnel mis à disposition :
  - Site de Tarnos : 75 ETP
  - Site de Mont de Marsan : 0 ETP
  - Site de Dax : 26 ETP

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SAS A LUNDI HABITAT	550 000		45.45%	250 000	250 000			54 465	-15 254	
SCIC PERF	738 440	2 538	13.54%	100 000	100 000			1 581 692	-75 318	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										